



Appel au respect des délais de paiement et à la solidarité interentreprises

Face aux conséquences économiques de la crise sanitaire du Covid-19, la solidarité entre les entreprises d'une même filière, à commencer par le respect des délais de paiement, sera un facteur essentiel de résilience.

Nous tenons donc à rappeler le risque majeur à ne pas honorer ses paiements dans les délais impartis. Les conséquences des retards de paiement entre entreprises d'une même filière, loin d'être neutres, peuvent fragiliser la filière dans son ensemble (fabricants, distributeurs, installateurs, sous-traitants, intégrateurs et clients finaux donneurs d'ordre).

Nous signalons l'importance pour les entreprises à **maintenir leurs efforts de paiement aux échéances imparties**, dans un esprit de responsabilité et de solidarité inter-entreprises.

Nous recommandons aux entreprises en difficulté sur le paiement de leurs échéances d'**utiliser tous les moyens et services mis en place par les pouvoirs publics**, afin de ne pas pénaliser les autres acteurs de leur filière.

Nous veillons au respect des engagements pris en matière de paiement interentreprises, en lien étroit avec le MEDEF, membre actif du **Comité de Crise** mis en place par le Ministre de l'Economie et des Finances.

Nous sommes convaincus que seul les efforts consentis par chacun nous permettront de sortir de cette crise.

10 avril 2020